

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT-RÉGION
DE LA GUADELOUPE

Date de convocation :

Le 30 novembre 2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

6^{ème} séanceSéance du 8 décembre 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le vendredi 8 décembre, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 00 minutes, s'est tenu exclusivement en présentiel au centre culturel de Sonis (Rond-point IGNACE 97 139 Les Abymes), sous la présidence de Monsieur Georges BREDET, 5^{ème} vice-président, en l'absence du président Monsieur Éric JALTON, ainsi que des 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} vice-présidents.

Etaient présents : 30 conseillers communautaires

<u>Nombre conseillers :</u>
En exercice : 48
Présents : 30
Votants : 35 (dont 5 pouvoirs)
▪ Dont pour : 35
▪ Dont contre : 0
▪ Dont abstention : 0

Vice-présidents : M. Georges BREDET (5^{ème} vice-président)- Mme Eliane GUIOUGOU (6^{ème} vice-présidente)- Mme Murielle JABES (7^{ème} vice-présidente)- Mme Francesca FAITHFUL (9^{ème} vice-présidente)- M. Chazy CIRANY (10^{ème} vice-président)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER (13^{ème} vice-présidente)

Autres membres du bureau : Mme Laisely PARAT-EDOM- M. Georges DAUBIN- M. William SURDIN- M. Jean-Luc CELIGNY- Mme Lyliane PIQUION

Autres conseillers communautaires : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS- Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS- M. Fred EUSTACHE- Mme Jaqueline FAVORINUS- Mme Maddly GARGAR- M. Fulbert HENRY- M. Joseph LEE- Mme Marie-Andrée MANDIL- Mme Magaly MARCIN- M. Fabert MICHELY- Mme Marie-Camille MOUNIEN- M. Alix NABAJOH- M. Rosan RAUZDUEL- M. Alain SOREZE EUGENE- Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE- Mme Nadège THEOPHILE- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS

Secrétaire de séance :

Mme Francine DOQUET-ROUSSAS

Délibération n°2023.12.06/493

Décisions modificatives
budgétaires de l'exercice 2023 :Décision modificative n°2
du budget annexe Sonis

Rapporteur

Mme Laisely PARAT-EDOM
Membre de la commission affaires financières

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture

le : 11 DEC. 2023

- publication sur le site internet
ou notification, le : 12 DEC. 2023

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 5

Vice-président : M. Harry DURIMEL (2^{ème} vice-président) à Mme Marie-Andrée MANDIL

Autre membre du bureau : M. Pierre THICOT à Mme Nadège THEOPHILE

Autres conseillers communautaires : Mme Sandra ENJARIC à M. Jacques BANGOU

M. Dominique THEOPHILE à Mme Marie-Gilberte COMPPER

En cours de séance :

Vice-président : M. Jacques BANGOU (8^{ème} vice-président) à M. Georges BREDET

Nombre de conseillers absents excusés : 7

Président : M. Eric JALTON

Vice-présidents : M. Ary CHALUS (1^{er} vice-président)- Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA (4^{ème} vice-présidente)

Autres membres du bureau : Mme Renée-George NABAJOH-DELOUMEAUX- Mme Tania GALVANI

Autre conseiller communautaire : M. Michel MADO

En cours de séance :

Vice-président : M. Teddy FOULE (14^{ème} vice-président)

Nombre de conseillers absents non excusés : 6

Vice-président : M. Dominique BIRAS (3^{ème} vice-président)

Autre membre du bureau : Mme Corinne PETRO

Autres conseillers communautaires : Mme Johane DAHOMAS- M. Justin DESSOUT- M. Olivier SERVA- M. David DAMPIED

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU l'Instruction comptable des communes M14 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté d'agglomération ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/08 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant délégation de certaines attributions du conseil au président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU le budget en cours ;

Considérant le rapport du président ;

Considérant l'avis favorable de la commission finances réunie le 22 novembre 2023 ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1- L'adoption des mouvements de crédits suivants :

BUDGET SONIS

	BP 2023	DM N°1	DM N°2	TOTAL BUDGET 2023
Total des Recettes de fonctionnement	1 830 009,94 €	450 000,00 €	146 650,00 €	2 426 659,94 €
002 Résultat de fonctionnement	190 009,94 €			190 009,94 €
013 Atténuation de charges	- €			- €
70 Produits des services	40 000,00 €			40 000,00 €
73 Impôts et taxes				- €
74 Dotations et participations	1 600 000,00 €	450 000,00 €	146 650,00 €	2 196 650,00 €
75 Autres produits de gestion courante	- €			- €
76 Produits financiers				- €
77 Produits exceptionnels				- €
042 Opérations ordre transfert entre sections				- €
Total Depenses de fonctionnement	1 830 009,94 €	450 000,00 €	146 650,00 €	2 426 659,94 €
011 Charges à caractère général	807 023,81 €	450 000,00 €	145 650,00 €	1 402 673,81 €
012 Charges de personnel et frais assimi	993 000,00 €			993 000,00 €
014 Attenuation de produits				- €
022 Dépenses imprévues				- €
65 Autres charges de gestion courante	10 000,00 €			10 000,00 €
66 Charges financières				- €
67 Charges exceptionnelles			1 000,00 €	1 000,00 €
68 Dotations aux provisions				- €
042 Opérations ordre transfert entre sections (amortissement)	19 986,13 €			19 986,13 €
023 Virement à la section d'investissement				- €
Total des recettes d'Investissement	274 589,33 €	- €	- €	274 589,33 €
001 Résultat d'investissement	254 603,20 €			254 603,20 €
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé				- €
10 Dotations, fonds divers et réserves				- €
13 Subventions d'investissement				- €
16 Emprunts et dettes assimilées				- €
21 Immobilisations corporelles				- €
23 Immobilisations en cours				- €
040 Opérations ordre transfert entre sections (amortissement)	19 986,13 €			19 986,13 €
Total des dépenses d'Investissement	274 589,33 €	- €	- €	274 589,33 €
D001 Solde d'exécution négatif reporté				- €
10 Dotations, fonds divers et réserve				- €
Total des opérations d'équipement				- €
13 Subventions d'investissement versées				- €
16 Remboursement d'emprunt				- €
20 Immobilisations incorporelles	35 045,25 €			35 045,25 €
204 Subvention d'équipements versées				- €
21 Immobilisations corporelles	234 544,08 €			234 544,08 €
23 Immobilisations en cours				- €
27 Autres Immobilisations financières	5 000,00 €			5 000,00 €
041 Opérations patrimoniales				- €

L'équilibre des sections est maintenu.

ARTICLE 2- D'autoriser Monsieur le président à signer tous les actes et à prendre toutes décisions nécessaires à l'application de la présente délibération.

ARTICLE 3- Le président et le directeur général des services de CAP Excellence ainsi que le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

Il est recommandé de faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 08 DEC. 2023

Le président de séance
Le 5^{ème} vice-président

La secrétaire de séance



Georges BREMENT

Francine DOQUET-ROUSSAS

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 11 DEC. 2023
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 12 DEC. 2023
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 12 DEC. 2023
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 12 DEC. 2023
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 12 DEC. 2023